

1. Approbation PV n° 2 - [réunion du 12/09/2007](#)

1. Approuvé à l'unanimité des membres présents

Vu la vacance de la présidence (voir point 2.1 ci-dessous), Willy Deward (vice-président) assure la direction de la séance ; le bureau sera complété lors de la prochaine séance.

2. Correspondance Législative

1. Courriel du groupe Parlementaire HAI (Emeline PENAY), nous informe du remplacement de Dominique D'haene (présidente de la CL) par André Robert comme représentant de la province à la CL. Celle-ci prend acte de la décision du groupe du HAI.
Willy Deward, au nom de la CL, souhaite la bienvenue au nouveau représentant hennuyer et remercie Madame Dominique d'Haene pour tout le travail fournit au sein de la Commission Législative.
2. Courrier de la BRA (Christian Michiels), concernant propositions faites par la BRA pour l'AG de juin dernier et laissées sans réponse : le courrier reçu en date du 03/07/07, adressée à Mme D'Haene, présidente, n'était pas du ressort de la Commission Législative. La demande initiale étant adressée au CDA, réponse sera transmise par JPD au président de la BRA.
3. Courrier du groupe Parlementaire HAI (Emeline PENAY), demande de dérogation à accorder au groupe en conformité au PA 32, pour que M. Guy Lorent puisse être coopté en qualité de membre effectif : La Commission Législative accorde, à la majorité des membres présents, la dérogation souhaitée par le groupe des parlementaires des HAI.

3. Commentaires sur les différents PV

■ Conseil d'Administration [n° 4 \(17/09/07\)](#)

1. LUX, point 3.5.2 (dossier Atomia) : à la question du groupe qui estime qu'il y a deux poids, deux mesures par rapport au dossier (0781), le président répond par la négative en application de l'article 139 des statuts de la FRBB qui précise qu'un club de N1 francophone qui déclare forfait général, est remis à la disposition de l'AWBB pour les clubs francophones.
2. NAM, point 5.2 (Présentation d'un tableau actualisé du TTA, en attente) : Problème d'ajustements au niveau de la TVA et de certains points à corriger. Le nouveau TTA sera en ligne, après mise à jour lors de la prochaine réunion du CDA du 15/10/07. L'information sera communiquée via la newsletter.
3. NAM, point 6.2.6 (club inactif et indemnité de formation) : concerne le dossier du club de Colfontaine, la CL donne un avis favorable à la décision du CDA.
4. NAM, point 7.1 (Nomination des membres AWBB au sein des organes judiciaires de la FRBB), Durée des mandats pour les membres proposés ? La nomination de ces membres est valable un (1) an soit pour la saison 2007-2008.
5. NAM, point 8.1 (Situation C.P. Namur : date de la réunion ?) : réunion programmée sous peu
6. LUX, point 9.1.1 (composition département coupe) Le groupe s'interroge sur la non-représentation de sa province. La réponse est donnée que le département fonctionne de la sorte depuis sa création ; toutefois si un candidat souhaite poser sa candidature, il pourra le faire la saison prochaine (PA 70.3)
7. NAM, point 9.1.2 (département entraîneurs - toujours à la recherche d'un candidat namurois ?) : les contacts se poursuivent
8. NAM, point 13.1 (Convention BLB et BRA toujours en attente ?) : Le président confirme que les deux conventions sont toujours en discussion

LGE déplore la décision du CDA de diminuer les indemnités pour les arbitres des rencontres de jeunes (+de 12 ans) de 15 à 13 €. Le président rappelle que cette décision est liée à la stricte application d'une disposition de la convention AWBB-VBL, point 5.4. suivant laquelle l'AWBB et la VBL doivent se concerter sur le tarif des indemnités d'arbitrage.
9. NAM, point 14.5 (Résultats enquête ?) Le CDA va établir son plan d'action, sur base des résultats obtenus ; résultats et plan seront présentés lors de l'AG de novembre.

■ Commission Financière du 04/10/2007

1. La Commission Législative se réjouit de la mise en place de la nouvelle commission financière qui a transmis plusieurs informations à propos de la méthode de travail établie. Le bureau est composé, actuellement, comme suit : JM Bellefroid (LGE) président, JM Vanopphem (BBW) secrétaire, reste à déterminer le membre qui occupera la fonction de vice-président.

4. Préparation 1^{ère} AG de la saison (samedi 24 novembre 2007)

PA 22 : ordre du jour A.PREMIERE A.G. DE LA SAISON

La première Assemblée Générale doit se dérouler dans le courant du mois de novembre et comprendre :

1. Rapport financier de la Commission Financière : à présenter par la dite Commission
2. Approbation du TTA, présentation et approbation du budget pour l'année 2008 : ces points seront traités après prise de connaissance du rapport de la Commission Financière.
3. Approbation des interprétations données par la Commission Législative : délai d'introduction (PJ 34.2)
4. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration : nomination des membres des organes judiciaires, convention BRA ?
5. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence ?
Plusieurs propositions de modifications ont été introduites à la CL pour avis et prise de connaissance. La CL estime qu'aucune urgence ne s'impose : ces propositions seront étudiées par les différents groupes pour présentation à l'AG de mars 2008.
Toutefois, le président indique que si l'on doit modifier les statuts de l'asbl pour être en conformité avec le nouveau décret régissant le sport en Communauté française, à la date du 1^{er} janvier 2008, le CDA présentera plusieurs modifications en la matière.
6. Approbation du règlement montée-descente de R1D (projet de Mme D'haene), à défaut de la création d'une N2D. Quelques modalités doivent toutefois être redéfinies tenant compte, par exemple, du fait qu'il n'y ait pas 4 équipes qui acceptent de disputer les play-offs. Willy Deward proposera les corrections en la matière.
7. Délai pour informer les groupes Parlementaires des propositions de modifications au R.O.I.: Le CDA s'engage à envoyer les informations dans les meilleurs délais (au-delà de 28 jours par ex.) pour une étude optimale des dossiers importants.

5. Etude des différents documents de travail reçus

Plusieurs questions de la part des différents groupes parlementaires ont été soumises à l'avis de la Commission Législative. Les réponses données servent de base de réflexions pour un travail de fond dans les provinces.

Question(s)	Avis de la Commission Législative
1. BBW, double affiliation pour des jeunes joueurs dont les parents sont séparés et ayant des domiciles éloignés.	La CL estime qu'il appartient au CDA de traiter de ces cas particuliers.
2. LUX, certificat médical en cas de désaffiliation administrative	Enlever la notion de club d'appartenance et de matricule solutionne cette question. Le CDA apportera les corrections sur le prochain certificat médical.

Divers

1. Interrogation concernant l'application du PM 9 (désaffiliation administrative) : Mme Laurent apporte les réponses aux questions posées par la Commission Législative.
2. PV CP LGE : le point divers 2 ; la CL précise que ce point n'est pas correct.
Une attestation reste nécessaire dans le cas d'une désaffiliation administrative d'un jeune joueur n'ayant pas d'équipe correspondant à sa catégorie d'âge dans son club (PM 9.2). La Commission Législative relève que le terme « autre que jeune » aurait pu être ajouté au titre du point 5 (Désaffiliation administrative du joueur non professionnel, autre que jeune).
3. Remise des statuts « papiers » aux membres de la Commission Législative.

Réunion clôturée à 19h10.

Willy DEWARD, président ff | Paul GROOS, secrétaire
Prochaine réunion, le **mercredi 07 novembre 2007** à 15h15.